

AVIS DE PUBLICITE - SSCANH-CONV-OCCDP-01025
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
APPEL A CANDIDATURE
**EDF HYDRO CENTRE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE SAINT ETIENNE CANTALES
COMMUNES DE SAINT GERONS (15), LE ROUGET PERS (15), LACAPELLE-VIESCAMP (15), OMPS (15)**
Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé à EDF

(article L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'un candidat ayant fait une proposition d'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera au candidat ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	17/11/2025
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	17/12/2025
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique de SAINT ETIENNE CANTALES
Lieu	<u>Communes</u> : ST GERONS (15), LE ROUGET PERS (15), LACAPELLE-VIESCAMP (15), OMPS (15) Aménagement de postes de pêche en dessous de la cote NGF517m (orthométrique) sur des emprises du domaine public hydroélectrique concédé à EDF
Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Aménagement de 30 postes de pêche autour du lac de retenue de SAINT ETIENNE CANTALES
Caractéristiques essentielles / particularité de l'emplacement	Secteurs non cadastrés du lac de retenue de l'aménagement hydroélectrique de SAINT ETIENNE CANTALES situés en dessous de la cote NGF517m (orthométrique)
Restrictions	- Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue modifiant ou interdisant l'utilisation des postes de pêche - Respect de l'arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation sur le plan d'eau du barrage de SAINT ETIENNE CANTALES sur la rivière non domaniale « la Cère ». - Respect de la loi sur l'eau - Respect de la réglementation en vigueur et future relative à l'activité autorisée

Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Durée de la convention d'occupation temporaire	De la date de signature de la convention pour une durée de 5 ans
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	A la signature de la convention par toutes les parties
Conditions financières à la charge du demandeur (redevance)	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Le candidat doit posséder des références en matière de gestion piscicole L'occupation permise devra répondre aux critères de sécurité et aux législations en vigueur. Le candidat est invité à fournir un dossier avant la date limite mentionnée ci-dessus et comprenant notamment : - Une présentation de la structure candidate comprenant des renseignements d'ordre juridique, économiques et financiers (ex : statut juridique de la structure, un extrait KBis de moins de 3 mois, la qualité du représentant de la structure), - Une présentation des aménagements prévus et leur lieu d'implantation sur un extrait de plan, - Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'occupation. Les demandes seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants : - Compatibilité du projet avec la sûreté des ouvrages hydrauliques et l'exploitation hydroélectrique de la retenue - La qualité du projet proposé au regard des impératifs de sécurité, des moyens mis en œuvre pour la sécurité des biens et des personnes et de l'insertion du projet dans l'environnement et dans la dynamique du territoire -
Dépôt des candidatures	Le dossier sera à envoyer : - Sous pli, par voie postale, à l'adresse suivante : EDF DTEAM CCPFA Bruno LAFLAQUIERE 18 avenue Raymond Poincaré 19 100 BRIVE-LA-GAILLARDE Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « <i>CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR</i> » avec la référence « <i>Candidature COT ST ETIENNE CANTALES</i> » - ou par voie électronique à l'adresse suivante : bruno.laflaquiere@edf.fr
Personne à contacter pour renseignement	EDF Hydro Vallée de la Dordogne M. David THOMAS-ARCHAMBEAU Tel : 05.44.40.89.79 / 06.85.93.72.79 Mail : david-1.thomas@edf.fr